****

**Compte rendu de la rencontre réseau**

**Le 01-07-2019 accueillie par l’association La Gerbe à Lézan**

**Présent(e)s :** Desbonnet Graziella (LO Quinquet), Moreschi Cathy (MJC Uzès), Sauli Marie-Jo (Temps libre), Bonnet Jenny (ALASC), Recouly Magali (ALASC), Chapus Véronique (La gerbe), Faure Valérie (Accès pour tous), Benoit Madeleine (Adeauxmino), Ben hadj Klelif Selma (La pléiade), Mignard Sara (Ecoles des Arts Vivants), Sylvain Chanabé (Caf du Gard), Azémar Arnaud (Caf du Gard) , Demoy Réjane (FDFR30), Yann Canonge (Caf du Gard), Chanson Laurent (Caf du Gard), Fatima Hammoudi (CSF), Granger Eva (Quartier Libre), Agut Raoul (Quartier Libre), Guerin Sylvianne (Les Cerises Bleues), Ladry Annie (Les Cerises Bleues), Martin Monique (Temps Libre), Colomb Isabelle (Offres et Demandes)

Excusé(e)s : Les 4 A, Solidarités jeunesses, Les petites mains, Sésames Sonia, Foyer Rural de Tornac, Molières sur Cèze, Aphyllante, Carrefour Associatif

**ORDRE DU JOUR :**

* Point info CAF
* A la découverte de Pearltrees
* Atelier participatif sur l’identité EVS

**1 – Point info CAF**

Arnaud introduit la séance par l’annonce de l’arrivée du nouveau directeur de la CAF Monsieur Perrot, ancien directeur du RSI.

* **Le SENACS**

Un certain nombre d’associations ont rencontré des difficultés pour renseigner le questionnaire notamment dû à une information tardive quant au lancement de la campagne et des problèmes de connexion.

La nouvelle organisation au sein de la CAF, à savoir la prise en charge de la mission jeunesse par Arnaud Azémar, a réduit sa disponibilité sur le dossier SENACS et par conséquent son accompagnement dans la démarche.

De plus, la campagne a été écourtée de 2 mois, par conséquent les nombreuses sollicitations aux dates limites ont généré des problèmes sur le site.

* **L’appel à projet jeune**

En 2017, La CAF en partenariat avec le Conseil Départemental, La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la Mutualité Sociale Agricole lance un appel à projet destiné aux jeunes.

Les orientations de la branche famille dans le domaine de la jeunesse sont déclinées dans la convention d’objectifs, il s’agit notamment de soutenir les jeunes âgés de 12 ans à 25 ans dans leurs parcours d’accès à l’autonomie. L’appel à projet s’inscrit dans cette démarche qui vise à financer des projets pensés par et pour les jeunes.

Echéancier : Le lancement de l’appel s’est déroulé du 9 janvier au 9 mars

Début avril, les partenaires se concertent pour se positionner et organiser les jurys, sur le mois d’avril et mai, devant lesquels les jeunes défendent leurs projets. Les jurys sont formatifs afin de compléter l’accompagnement des jeunes vers une évolution et de nouvelles perspectives de leurs projets. Les dossiers sont validés techniquement et collégialement par les institutions financeurs. Il n’y a pas pour autant de co-financement systématique, l’objectif étant de soutenir le maximum de demandes à hauteur de la subvention demandée. Ainsi, si un projet n’est pas soutenu financièrement par une institution cela ne veut pour autant pas remette en question sa qualité, la validation technique est collégiale pas les financements, et ce en raison des contraintes et possibilités de chaque institution. Les demandes passent devant la commission d’action sociale à la Caf de juin ou de juillet et pour celles retenues, les conventions sont envoyées un mois après. Les financements s’élèvent entre 1500 à 2000 euros.

En 2019, soixante-quatre dossiers ont été déposés. La Caf s’est positionnée sur près de la moitié.

Des EVS du Gard ont bénéficié de financements :

* MJC d’Uzès sur un projet théâtre
* ALASC pour un projet d’escalade urbaine
* Accès pour tous sur un séjour à Barcelone
* Temps libre au profit d’un groupe de rock

La Caf du Gard a choisi de présenter le projet de Temps Libre au concours national. En effet, le caractère évolutif du projet avec une première phase de soutien à la création d’un groupe de rock jeune suivie d’un séjour pour enregistrement de leur album, a retenu l’attention du jury. Mettre en lumière ce type de projet au niveau national vise à montrer l’enjeu de soutenir des projets jeune sur la durée en opposition au projet « one shot » qui ont peu d’impact.

* Point sur la réforme des administrations en charge de politique jeunesse.

Précédemment les politiques jeunesse étaient gérées par les directions dites de jeunesse et des sports jusqu’à leur fusion vers la fin des années 2000 avec les directions départementales de l’action sanitaire et social.

Une autre réforme est en cours et commence à être mise en œuvre. Le ministère de tutelle des personnels de la DDCS en charge de politique jeunesse et maintenant le ministère de l’éducation nationale. Donc aujourd’hui on se pose la question de quelle sera à court moyen terme l’administration interlocutrice des associations œuvrant dans la jeunesse ?

L’autre volet des attributions de la DDCS était la gestion du sport. Le ministère des sports est en phase de remplacement par une agence nationale du sport gérée pour 30 % par l’état, 30 % par les fédérations sportives, 30 % les communes et 10 % par des entreprises. Cette agence aura pour mission la gestion et l’organisation du sport de haut niveau, le sport loisirs et amateurs relèverait des collectivités locales, communautés de communes, communautés d’agglomération ou les communes. Dans cette nouvelle organisation, des financements du centre national de développement du sport seraient gérés par les fédérations et à destination du développement du sport de haut niveau ou d’équipement dit structurant, c’est-à-dire des constructions de gymnase, de stade etc… Le financement de fonctionnement du club n’étant pas inscrit dans une logique de sport de haut niveau ou professionnel peut être questionner.

Ainsi les deux missions socles de la DDCS sont en voie de transmission à d’autres structures administratives.

**2- A la découverte de Pearltrees ou l’arbre à perles**

Objectif : Découvrir un nouvel outil de veille informative et/ ou un outil de mutualisation des informations

L’arbre à perles est un outil en ligne et à ce titre on peut y accéder à partir de tout type d’appareils (ordinateur, téléphone portable, tablette…). Comme avec les réseaux sociaux, on peut disposer d’un compte avec un identifiant et un mot de passe et ainsi élaborer son arbre à perles. (Diapo 5)

Les fonctionnalités de pearltrees : (diapo 2 et 3)

* Explorer des pages internet, des fichiers pdf, des photos à partir d’un mot clé (diapo 9)
* Organiser sa navigation internet, un peu à l’image d’une barre de favoris (diapo 10 à 15)
* Partager ses informations puisque tout le monde peut consulter vos perles et vous pouvez faire équipe pour créer des perles.

Usages possibles pour les associations :

* Explorer une thématique en sortant de la logique des algorithmes de google. En effet c’est la logique humaine qui prévaut dans pearltrees.
* Réaliser une veille informative sur une thématique spécifique (la jeunesse, la citoyenneté, l’alimentation, etc…)
* Travailler en équipe sur une thématique et partager ses informations avec d’autres partenaires.

Retrouvez en annexe le diaporama (annexe 1) et un tableau des outils en ligne suivant leurs usages

(annexe 2).

Le peartrees « rejaneevs » ne sert que de support de présentation, il n’est pas actif.

**3 – L’atelier participatif**

Dans la continuité des travaux réalisés sur l’identité EVS, et suite à la validation de la synthèse des débats du 9 mai, nous avons retravaillé la question : **Quelle représentation avez-vous de l’éducation ?**

Chaque participant devait exprimer son point de vue sur un post-it, une idée par papier.

Ce qui dégage de l’atelier c’est que l’intérêt porte peu sur ce qui est transmis c’est à dire le savoir et le savoir-faire. Mais c’est bien le savoir-être qui est au cœur de l’éducation. En effet, sur 38 post it il y en a 25 % qui portent sur cette thématique-là. Il semblerait qu’il s’agisse plus d’une question de rapport aux normes. Nombre de représentations touchent à la question de la norme sociale comme la question du savoir-vivre et du respect d’autrui. Mais la question des normes sociales est présente aussi dans la finalité qui est donnée à l’éducation ou à la formation, la norme comme outil d’émancipation des personnes.

Ce rapport aux normes sociales dans l’éducation ou la formation se manifeste aussi dans la question de la légitimité des savoirs transmis et du transmetteur de ces savoirs. Ceci renvoie directement à la question de la posture du transmetteur de savoir et notamment la question de la réciprocité de la transmission qui télescope la vision sachant et apprenant. Ceci renvoie à l’inscription de l’éducation et de la formation dans une finalité d’émancipation des publics en instaurant une relation égalitaire entre sachant et l’apprenant.